



Plateau Mont-Royal

Étude publique des modes de collecte en vue d'améliorer la collecte sélective

Mémoire présenté à la Commission sur le transport,
la gestion des infrastructures et l'environnement

Auteur :

**Éco-quartier Plateau Mont-Royal de
l'arrondissement Plateau-Mont-Royal**

7 septembre 2006

Plan du mémoire

1- Introduction	2
2- Présentation de l'Éco-quartier Plateau Mont-Royal	2
3- Recommandations	2
4- Commentaires sur l'étude publique des modes de collecte en vue d'améliorer la collecte sélective	4
4.1- Responsabilité du programme de collecte	4
4.2- Choix des contenants	5
4.3- Choix du mode de tri	6
5- Paramètres absents	7
5.1- Formation et sensibilisation	7
5.2- Réglementation	8
5.3- Rendement	8
5.3.1- Fréquence de collecte	9
5.3.2- Types de bacs roulants	9
5.4- Modalités de gestion	9
5.4.1- Approvisionnement en matériel	9
5.4.2- Accessibilité du matériel	10
5.4.3- Modalité de contrôle du matériel	10
6- Conclusion	11

1- Introduction

Selon la Commission sur les transports, la gestion des infrastructures et l'environnement, l'étude a pour objectif une meilleure conception des modes de collecte et de choix technologiques et ce, de la façon la plus adéquate avec la mise en œuvre du «Plan Directeur de Gestion des Matières Résiduelles» de l'agglomération de Montréal. Elle promouvoit une démarche participative avec partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Le présent mémoire porte sur les éléments du projet qui interpelle l'Éco-quartier Plateau Mont-Royal, un programme intervenant au niveau local, pour traduire les décisions municipales en actions concrètes sur le terrain.

2- Présentation de l'Éco-quartier Plateau Mont-Royal

Éco-quartier est le programme d'action environnementale instauré en 1995 par la Ville de Montréal. Ce programme a pour but d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les résidants, les commerçants et les institutions à l'éco-civisme. Le programme comporte quatre volets : gestion des matières résiduelles (3RV), propreté, embellissement et nature en ville.

L'Éco-quartier Plateau Mont-Royal est parrainé depuis sa création en 1997, par Vélo Québec Association. Le territoire d'intervention de l'Éco-quartier Plateau Mont-Royal s'étend sur tout le district Delorimier et une partie des districts Jeanne-Mance et Mile-End.

L'Éco-quartier Plateau Mont-Royal s'est démarqué au cours des dernières années par la réalisation de projets innovateurs tels le verdissement de ruelles et de cours d'écoles ainsi que la certification environnementale « Appellation V commerce vert ».

L'Éco-quartier Plateau-Mont Royal formule dix recommandations pour bonifier le Plan Directeur de Gestion des Matières Résiduelles de la ville de Montréal et offre à la Ville son intérêt à collaborer sur sa mise en œuvre.

3- Recommandations

1. Nous recommandons la mise en place d'un comité de suivi composé de tous les représentants municipaux (élu, conseil exécutif, services techniques) et des représentants de la société civile (ONG, Regroupement des Services Éco-quartiers, universitaires, comité des citoyens, etc). Ce comité aurait pour mandat de veiller à la bonne mise en œuvre du Plan Directeur de Gestion des matières Résiduelles, du processus d'évaluation et d'émettre des recommandations pour améliorer l'efficacité de sa réalisation.

2. Nous recommandons à ce que le choix de contenant soit fait, en fonction de la disponibilité de place d'entreposage. Cela amène à identifier le bon contenant au bon endroit et mettre en place des mécanismes pour minimiser, avec le citoyen, les inconvénients identifiés. L'exemple à suivre pourrait être celui de la ville de Lille en France. Avant que le bac ne soit distribué à chaque foyer, un enquêteur passe afin d'expliquer la meilleure façon de trier ses déchets et évaluer la dimension des bacs qui seront mis à disposition. La taille des bacs est calculée en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de l'espace disponible. Cependant, la priorité doit être accordée au bac roulant, là où c'est possible.

3. Bien que la majorité des résidants soit sensibilisée à la collecte sélective, nous recommandons, suite à l'expérience de l'Éco-quartier Plateau Mont-Royal, que des moyens plus efficaces soient mis à la disposition des acteurs qui opèrent sur le terrain pour renforcer et multiplier les efforts de formation, d'éducation et de sensibilisation en direction des citoyens.

4. Nous recommandons que la Ville accorde, dans le cadre de son Plan de Gestion des Matières Résiduelles, une priorité absolue à des programmes de formations, d'éducation et de sensibilisation à tous les citoyens de tous âges. Des efforts soutenus en matière de sensibilisation et de formation permettront de maintenir durablement les actions de recyclage actuelles, de ramener la fraction de résidants qui ne recyclent pas encore à pratiquer la collecte sélective et de former nos enfants à devenir des futurs citoyens responsables. Également, nous suggérons fortement d'organiser des campagnes de sensibilisation communes à tous les arrondissements de la ville de Montréal.

5. Établir un article juridique et spécifique rendant obligatoire la collecte sélective et veiller à la mise à jour du règlement sur les services de collecte et s'assurer également, que tous les arrondissements de la ville de Montréal l'entérinent. Ce qui induira forcément l'application des mesures coercitives afin de faire respecter ce dernier.

- Intégrer une clause environnementale sur les «permis d'exploitation» permettant aux commerces d'exercer au sein de la ville de Montréal.

6. Dans le cas où l'option des bacs roulants soit retenue, nous suggérerions que la fréquence de collecte soit assurée aux deux semaines et non hebdomadairement.

7. Deux types de bacs roulants selon la collecte :

- Collecte pêle-mêle

Pour le bac 360L, nous recommandons un bac par édifice de 3 logements et moins et 2 bacs pour les édifices entre 4 et 8 logements.

- Collecte séparative

Dans le cas d'une collecte séparative, nous suggérons deux bacs 240 L pour les édifices à 3 logements et moins et 2 bacs 360L pour ceux entre 4 et 8 logements.

8. Avant d'opter pour un contenant, s'assurer de la possibilité d'assumer les coûts reliés à leur achat, transport, entreposage et distribution. De plus, il est souhaitable d'attitrer une personne en charge du matériel de la collecte sélective au sein de chaque arrondissement.

9. Il faudrait cibler délicatement les points de distribution des contenants de la collecte sélective et s'assurer de la disponibilité du matériel en tout temps. Le lieu de distribution devrait être un lieu d'information et de sensibilisation du public, en plus d'être un lieu de contrôle et de suivi du matériel distribué.

Par ailleurs, les contenants de collecte devraient être accessibles financièrement aux citoyens. Il demeure que la gratuité du moyen de collecte soit un facteur très motivant pour la participation des citoyens. Advenant le cas d'exigence de frais, ces derniers devraient être minimales afin de ne pas démotiver les participants et ceux qui le seront l'avenir.

10. Pour l'implantation des bacs roulants dans les édifices de 8 logements et moins, nous recommandons la constitution d'une base de données par chaque arrondissement afin d'exercer un contrôle de ces derniers et

de limiter les dépenses inutiles. Pour ce faire, le numéro de série des bacs roulants doit être prélevé et conservé dans la base de données.

4- Commentaires sur l'étude publique des modes de collecte en vue d'améliorer la collecte sélective

Nous désirons saluer l'importance de l'initiative de la ville de Montréal en réalisant un Plan Directeur de Gestion des Matières Résiduelles en vue de préserver un environnement sain pour ses citoyens actuels et futurs, d'améliorer la qualité de vie des résidants et par le fait même, de respecter ses engagements envers le gouvernement du Québec, dont sa politique de gestion des matières résiduelles fixe, pour les municipalités, un objectif de réduction de 60% les matières résiduelles destinées à l'enfouissement à l'horizon 2008.

Cependant, pour atteindre cet objectif, il faudrait aller plus loin que le simple choix de mode de collecte sélective. De l'efficacité du recyclage, dépendra la contribution de la ville de Montréal à la préservation des ressources naturelles et à la réduction de la quantité des nuisances et du coût des déchets destinés à l'enfouissement. Ainsi, le sérieux des intentions de la ville sera jugé non seulement par les citoyens d'aujourd'hui, mais aussi par les citoyens des générations futures. La question doit donc être étudiée en profondeur au niveau du fonctionnement du système, des façons de faire, et des relations avec les citoyens qui sont au coeur du succès du système. Cela suppose aussi un renforcement des échanges avec les autres acteurs, notamment ceux qui opèrent sur le terrain en contact avec les citoyens sur le territoire. Il faudrait également, veiller à ce que soient définies clairement les responsabilités de chacun des acteurs impliqués et de s'assurer de la disponibilité des moyens financiers matériels et humains nécessaires.

Dans la section suivante, nous traiterons des divers éléments qui nous semblent confus à la lecture du rapport qui nous a été présenté par la Direction de l'Environnement de la ville de Montréal et notamment sur les modes de collectes en vue d'améliorer la collecte sélective et ensuite, nous suggérerons des propositions et recommandations dans le but d'y bonifier et d'améliorer les chances de réussite de cette démarche.

4.1- Responsabilité du programme de collecte sélective

Le schéma qui illustre la responsabilité de la collecte sélective, présenté dans le rapport, identifie comme acteurs principaux : le maître d'œuvre (Agglomération/arrondissement), le citoyen, le collecteur/transporteur, le récupérateur et le recycleur. Nous pensons que ce schéma devrait être plus étayé de manière à mettre en évidence certains éléments clés tels que les organismes qui assurent le lien et la circulation de l'information entre ces acteurs, notamment les Éco-quartiers, les établissements scolaires et les autres organismes environnementaux. Tous les acteurs qui interviennent directement ou indirectement sur la problématique de gestion des matières résiduelles devraient être appelés à contribuer, au sein d'un organe central, à la mise en oeuvre et au suivi du Plan Directeur de Gestion des Matières Résiduelles.

Recommandation #1

Nous recommandons la mise en place d'un comité de suivi composé de tous les représentants municipaux (élus, conseil exécutif, services techniques) et des représentants de la société civile (ONG, Regroupement des Services Éco-quartiers, universitaires, comité de citoyens, etc). Ce comité aurait pour mandat de veiller à la bonne mise en oeuvre du Plan Directeur de Gestion des Matières Résiduelles, du processus d'évaluation et d'émettre des recommandations pour améliorer l'efficacité de sa réalisation.

4.2- Choix des contenants

Le rapport de la direction de l'Environnement a identifié, pour chaque type de contenant, le coût de son utilisation, ainsi qu'un certain nombre d'avantages et d'inconvénients liés à : la capacité de celui-ci, sa solidité, sa facilité ou non de manipulation et sa propreté. Il a ensuite recommandé, suite à cette analyse, le recours aux bacs roulants pour les immeubles de 8 logements et moins et pour les maisons unifamiliales. Or notre expérience sur le terrain, nous a démontré clairement que les citoyens choisissent leurs bacs en fonction de la quantité de matières recyclables générées et surtout de l'espace qu'ils ont à leur disposition pour entreposer les bacs. Cette situation demeure très fréquente chez les commerces qui, malgré leur volonté de recycler, manquent souvent de place pour entreposer des bacs roulants. Ils préfèrent donc mettre leurs matières recyclables dans des cartons et les sortir le jour de collecte.

Nous concluons que le tissu urbain de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal ne favorise pas l'option du bac roulant. En effet et depuis 1999, nous avons enregistré six demandes de résidents d'édifices de 8 logements et moins désirant participer à la collecte sélective par bacs roulants dont quatre d'entre eux (3 logements et moins) ont accepté d'acheter à leur frais ce type de bacs. Il est à noter que ces résidences s'apprêtaient à recevoir ce format de bacs puisque l'accès à la cour arrière (lieu d'entreposage des bacs roulants) est possible par la façade (rue). L'autre fait à noter est que ces édifices ont été implantés d'une façon mixte : soit les bacs roulants pour le papier/carton (forte quantité dûe aux abonnements aux journaux) et les bacs verts pour le plastique/verre/métal, vu la faible quantité dans ce groupe de matières.

Recommandation #2

Nous recommandons à ce que le choix de contenant se fasse en fonction de la disponibilité de place d'entreposage. Cela amène à identifier le bon contenant au bon endroit et mettre en place des mécanismes pour minimiser, avec le citoyen, les inconvénients identifiés. L'exemple à suivre pourrait être celui de la ville de Lille en France. Avant que le bac ne soit distribué à chaque foyer, un enquêteur passe afin d'expliquer la meilleure façon de trier ses déchets et évaluer la dimension des bacs qui seront mis à disposition. La taille des bacs est calculée en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de l'espace disponible.

4 Cependant, la priorité doit être accordée au bac roulant, là où c'est possible.

La Direction de l'Environnement expose deux modes de tri, sans pour autant préciser lequel la Ville préconise aux citoyens : *pêle-mêle* et *tri séparatif*. Selon la Direction, c'est la technique disponible chez les récupérateurs qui influencerait le mode de tri proposé aux citoyens.

L'Éco-quartier Plateau Mont-Royal dispose d'une expérience pertinente à ce sujet. En effet, chaque semaine, l'Éco-quartier procède à une évaluation de la qualité du recyclage par bacs verts dans un quadrilatère ou un tronçon de rue du territoire d'intervention.

Cette année, nous avons entamé la vérification des bacs verts au mois de mai 2006. Le repérage se fait les mercredis matin, jour de la collecte sélective dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. Le but est d'évaluer la qualité du recyclage individuel dans le territoire. Le résultat de cette évaluation permettra de mieux cerner les problématiques liées au recyclage individuel, d'identifier les besoins potentiels des résidents en matière de recyclage et de concevoir les pistes de solutions possibles pour surmonter les obstacles et améliorer la qualité du recyclage. Pour chaque bac vérifié, nous remettons une fiche d'évaluation afin de permettre aux citoyens de bien effectuer leur recyclage. La fiche est collée sur le bac vert, ou remise directement au résident lorsque celui-ci se manifeste au moment de notre passage. Dans ce cas, il se passe un échange cordial avec le résident. Notons qu'en général, les citoyens nous manifestent leur appréciation et leur intérêt à s'informer davantage.

L'évaluation du recyclage a permis d'identifier trois types de bacs verts :

- **Les bacs conformes** : Ce sont des bacs dans lesquels, nous constatons que le tri est bien fait, les matières sont bien séparées dans leurs compartiments respectifs et que nous n'avons pas remarqué de matières non recyclables à l'intérieur.
- **Les bacs moyennement conformes** : Ce sont des bacs dans lesquels il y a eu un effort de tri, mais qui présentent des erreurs, soit sur la séparation des matières (exemple, nous avons souvent remarqué une présence de contenants de boissons et de lait dans le compartiment des papiers et cartons), soit sur la nature des produits recyclés (présence de styromousse, plastique non recyclable, etc.). Cette catégorie de bacs indique que leurs propriétaires sont bien sensibilisés à la collecte sélective, mais qu'ils ont besoin de plus d'informations pour mieux recycler. Nous avons constaté souvent le mélange de contenants de boisson et de lait avec le papier-carton. Il est à noter que certaines personnes ayant un problème de vue ont des difficultés à distinguer le plastique recyclable du plastique non recyclable.
- **Les autres bacs** : Ce sont des bacs dans lesquels les matières sont déposées en vrac (mélange des matières recyclables et non recyclables, souillés, etc.) sans aucun effort de tri. Il s'agit ici d'une catégorie de résidents qui, à notre avis, a besoin de plus de sensibilisation sur la collecte sélective.

L'évaluation du contenu des bacs a permis de souligner les résultats suivants :

- ◆ 34 % des bacs vérifiés sont conformes ;
- ◆ 35 % des bacs vérifiés sont triés, mais présentent des erreurs de recyclage telles que décrites ci-haut (bacs moyennement conformes) ;
- ◆ 31 % des bacs vérifiés contenaient des matières non triées.

Cette évaluation permet de constater qu'environ deux tiers des résidants font le tri de leurs matières recyclables, mais la moitié de cette portion de résidants ont des difficultés à appliquer correctement le mode séparatif. Par contre un tiers de résidants (31 %) ne font pas le tri de leurs matières résiduelles à la base. Cependant, cette donnée pourrait être biaisée par le fait qu'on était en période de déménagement, et les gens, en partance de leur logement, font moins attention à ce qu'ils jettent.

Ce résultat est encourageant, mais démontre qu'il doit y avoir encore plus d'emphasis, surtout pour sensibiliser la portion de ménages qui ne recyclent pas encore leurs matières résiduelles. L'Éco-quartier est limité par les moyens mis à sa disposition. Le manque de ressources matérielles et humaines adéquates ne fait que limiter l'efficacité de notre programme de sensibilisation des citoyens.

Recommandation #3

Bien que la majorité des résidants soit sensibilisée à la collecte sélective, nous recommandons, suite à l'expérience de l'Éco-quartier Plateau Mont-Royal, que des moyens plus efficaces soient mis à la disposition des acteurs qui opèrent sur le terrain pour renforcer et multiplier les efforts de formation, d'éducation et de sensibilisation en direction des citoyens.

5- Paramètres absents

Pour garantir le succès de la collecte sélective, nous pensons qu'un ensemble de paramètres multidimensionnel devrait être pris en compte, avant même d'opter pour le choix du contenant. Notons entre autres, les éléments suivants :

5.1- Formation et sensibilisation

Cet aspect essentiel au succès du Plan Directeur de Gestion des Matières Résiduelles n'a pas été cité dans le document du projet qui nous a été transmis. La résistance au changement est souvent liée à un manque d'informations pertinentes. Or, l'information devient pertinente si elle est adaptée sur mesure au public cible (commerces, immeubles résidentiels, écoles, etc). L'Éco-quartier Plateau Mont-Royal mène des actions de sensibilisation du public sur le recyclage, lors des événements qu'il organise tout au long de l'année (atelier, kiosque, visite des commerces, repérage et évaluation des bacs verts, Opération belle ruelle, etc.). Nous intervenons aussi dans les écoles pour apprendre aux enfants comment faire le recyclage et en même temps les familiariser avec des bons gestes à poser en matière d'environnement.

Recommandation #4

Nous recommandons que la Ville accorde, dans le cadre de son Plan de Gestion des Matières Résiduelles, une priorité absolue à des programmes de formations, d'éducation et de sensibilisation à tous les citoyens de tous âges. Des efforts soutenus en matière de sensibilisation et de formation permettront de maintenir durablement les actions de recyclage actuelles, de ramener la fraction de résidants qui ne recyclent pas encore à pratiquer la collecte sélective et de former nos enfants à devenir des futurs citoyens responsables. Également, nous suggérons fortement d'organiser des campagnes de sensibilisation communes à tous les arrondissements de la ville de Montréal.

5.2- Réglementation

En 2006, la collecte sélective demeure toujours un geste volontaire. L'absence de réglementation spécifique à cette pratique n'a pas contribué à son succès. Selon nos expériences de terrain, nous notons un pourcentage de refus non négligeable de participation à la collecte sélective dans les secteurs résidentiel et commercial. Dans ce cas-ci, nos interventions demeurent limitées et ne sont nullement poursuivies par le service des travaux publics de la ville de Montréal (avant 2004) et de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal (depuis 2004). Nous ne pouvons continuer de nous appuyer sur le règlement des Services de collecte de la Ville de Montréal RRVM c.S-0.1.1 pour faire avancer, d'une façon détournée, la collecte sélective. Il est donc important que la collecte sélective au sein de la ville de Montréal soit appuyée par un support réglementaire efficace.

Recommandation #5

- Établir un article juridique et spécifique rendant obligatoire la collecte sélective et veiller à la mise à jour du règlement sur les Services de collecte et s'assurer également, que tous les arrondissements de la ville de Montréal l'entérinent. Ce qui induira forcément l'application des mesures coercitives afin de faire respecter ce dernier.
- Intégrer une clause environnementale sur les «permis d'exploitation» permettant aux commerces d'exercer au sein de la ville de Montréal.

5.3- Rendement

La gestion des matières résiduelles est une préoccupation qui s'inscrit dans une perspective de développement durable. À cet effet, la dimension économique doit être parfaitement prise en compte. Le rendement économique de la collecte en bacs roulants devrait se baser sur les deux paramètres suivants : La fréquence de collecte et le type du contenant.

5.3.1- Fréquence de collecte

La capacité des bacs roulants est nettement plus grande que celle des bacs verts. Le processus de collecte doit tenir compte de cette différence.

Recommandations #6

Dans le cas où l'option des bacs roulants soit retenue, nous suggérerions que la fréquence de collecte soit assurée aux deux semaines et non hebdomadairement.

5.3.2- Type de bacs roulants

De notre avis, le bac roulant séparative (avec séparateur) ne serait pas commode ni pour le citoyens ni pour l'opérateur de récupération des matières (espace restreint pour les contenants recyclables, difficulté de transvidage, etc.). Il serait systématiquement éliminé de notre choix pour les options à venir. Par ailleurs, le volume des bacs roulants pourrait être adapté selon la taille des habitations.

Recommandation #7

Collecte pêle-mêle

Pour le bac 360L, nous recommandons un bac par édifice de 3 logements et moins et 2 bacs pour les édifices entre 4 et 8 logements.

Collecte séparative

Dans le cas d'une collecte séparative, nous suggérons deux bacs 240L pour les édifices de 3 logements et moins et 2 bacs 360L pour ceux entre 4 et 8 logements.

5.4- Modalités de gestion

Depuis que notre organisme existe, nous avons centré nos efforts sur l'implantation de la collecte sélective et, par la suite, maximisé son rendement. Cependant depuis 2004, l'enfreint majeur à cette évolution serait dû aux structures organisationnelle et opérationnelle dont nous faisons face en tant qu'organisme de proximité et dont le citoyen hérite en conséquence.

5.4.1- Approvisionnement en matériel

Depuis deux ans, l'approvisionnement en matériel (bacs verts, bacs roulants) n'a pas connu une régularité. La rupture de l'approvisionnement durant de longues périodes (près de deux ans pour les bacs roulants dans certains cas) a démotivé le désir de recycler chez les citoyens et a diminué la crédibilité de notre organisme qui a tant œuvré pour l'éducation et la sensibilisation des citoyens à l'éco-civisme.

Recommandation #8

Avant d'opter pour un contenant, s'assurer de la possibilité d'assumer les coûts reliés à leur achat, transport, entreposage et distribution. De plus, il est souhaitable d'attirer une personne en charge du matériel de la collecte sélective au sein de chaque arrondissement.

5.4.2- Accessibilité du matériel

Actuellement, les bacs verts sont distribués aux citoyens par les Éco-quartiers et les bureaux «Accès Montréal», alors que les bacs roulants sont commandés au niveau des Éco-quartiers seulement. Avant d'en prendre possession, le citoyen a l'obligation de fournir des renseignements utiles pour la constitution d'un dossier de suivi. Par la suite, l'Éco-quartier s'assure de lui remettre toutes les informations nécessaires accompagnées d'un dépliant explicatif. Or, il s'avère que les bureaux d'arrondissement ne se conforment

pas à cette pratique et n'exige même pas aux citoyens l'inscription de leur adresse civique sur les bacs verts. Cela engendre une perte de contrôle des bacs (vol, égarement, etc.) et un gaspillage quant à leur distribution.

Recommandation #9

Il faudrait cibler délicatement les points de distribution des contenants de la collecte sélective et s'assurer de la disponibilité du matériel en tout temps. Le lieu de distribution devrait être un lieu d'information et de sensibilisation du public, en plus d'être un lieu de contrôle et de suivi du matériel distribué.

Par ailleurs, les contenants de collecte devraient être accessibles financièrement aux citoyens. Il demeure que la gratuité du moyen de collecte soit un facteur très motivant pour la participation des citoyens. Advenant le cas d'exigence de frais, ces derniers devraient être minimales afin de ne pas démotiver les participants et ceux qui le seront l'avenir.

5.4.3- Modalité de contrôle du matériel

L'Éco-quartier Plateau Mont-Royal gère une base de données pour l'implantation des bacs roulants pour les édifices de 9 logements et plus, les commerces et institutions, les organismes et les écoles. Cette base permet de faire le suivi des implantations et surtout de constituer un historique de l'édifice implanté. Les bacs roulants sont répertoriés et identifiés par les adresses civiques d'appartenance, ce qui diminue les risques de vol et de perte.

Recommandation #10

Pour l'implantation des bacs roulants dans les édifices de 8 logements et moins, nous recommandons la constitution d'une base de données par chaque arrondissement afin d'exercer un contrôle de ces derniers et de limiter les dépenses inutiles. Pour ce faire, le numéro de série des bacs roulants doit être prélevé et conservé dans la base de données.

6- Conclusion

La collecte sélective est indispensable non seulement pour préserver la qualité de l'environnement, mais aussi pour garantir la santé des citoyens de Montréal. Elle permet également à la ville de Montréal de réaliser des économies substantielles sur les coûts déployés pour le transport, l'enfouissement et l'élimination des matières résiduelles. Il s'agit donc d'un programme de développement durable. Afin de garantir le succès du Plan Directeur sur la Gestion des Matières Résiduelles, la ville de Montréal doit adopter une démarche concertée, incluant tous les acteurs et prioriser les actions de communication qui sont une condition incontournable à l'efficacité de la mise en œuvre. Pour y arriver, la Ville doit se doter des moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation et disposer d'un outil réglementaire qui donnerait plus de force à l'application du Plan Directeur sur le terrain.

Les bacs roulants sont des contenants de collecte sélective de choix (réutilisable, grande capacité, propreté) mais leur implantation doit se limiter uniquement pour les édifices ayant suffisamment d'espace pour leur entreposage. Une collecte mixte, soit bacs roulants et autres contenants moins encombrants (bacs verts) serait donc la solution d'avenir pour Montréal.

